

# CONDITIONS GÉNÉRALES DES SERVICES DE CHARGE D'EIDA

## 1. DÉFINITIONS

Au sens du présent contrat, les termes ci-dessous employés sont définis de la manière suivante, au singulier comme au pluriel :

**Abonnement** : service d'abonnement proposé au client par Eida relatif à l'usage d'un Point de charge.

**Borne de charge** : dispositif électrique, connecté directement ou indirectement au réseau de distribution basse ou moyenne tension, permettant à un Utilisateur final de procéder à la recharge de son véhicule électrique en le connectant sur l'un de ses Points de charge.

**Carte de charge** : la carte de charge donnant accès à l'utilisation d'un ou plusieurs points de charge.

**Client** : désigne toute personne physique majeure et disposant de la capacité juridique ou morale, ayant souscrit un Contrat avec Eida. Le Client peut à ses frais et risques permettre à un Utilisateur final de bénéficier des services auxquels il a souscrit dans son propre contrat.

**Conditions générales** : les présentes conditions générales, y compris leurs éventuelles annexes acceptées sans réserve par le Client.

**Contrat** : contrat conclu entre Eida et le Client relativement aux services de charge d'Eida, dont les Conditions générales font intégralement partie.

**Contrat à distance** : conformément à l'article L.222-1 du Code de la consommation, contrat à distance désigne tout contrat conclu entre un professionnel et un consommateur dans le cadre d'un système organisé de vente ou de prestation de service à distance, sans la présence physique simultanée du professionnel et du consommateur, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance, jusqu'au moment, et y compris, au moment où le contrat est conclu.

**Délai de rétractation légal** : désigne le délai légal de quatorze (14) jours calendaires prévu à l'article L.222-9 du Code de consommation conférant au consommateur un droit de rétractation selon les modalités prévues à l'article 17 des Conditions générales pour les Contrats à distance.

**Instructions de sécurité** : les instructions et réglementations d'usage s'appliquant à l'utilisation ou l'installation d'un point de charge, l'utilisation ou le branchement d'un véhicule électrique, l'utilisation d'un câble de chargement, telles que publiées par Eida sur son site internet : [www.eida.lu](http://www.eida.lu) ou par les autres exploitants et fournisseurs des systèmes de chargement du réseau Chargy.

**Eida** : fournisseur des services de charge.

**Point de charge** : lieu(x) où un véhicule électrique peut être chargé sur une borne de charge au moyen d'une carte de charge faisant partie du Réseau Chargy.

**Produit** : la borne de recharge de Véhicules électriques faisant partie du Réseau Chargy.

**Réseau** : le Réseau Chargy.

**Services** : les abonnements et autres services proposés par Eida.

**Service client** : l'équipe chargée du service client chez Eida, à laquelle les Clients font appel en cas de réclamation.

**Services de charge** : le droit du client de charger un véhicule électrique à partir d'un point de charge à l'aide d'une carte de charge et pour lesquels services de charge, Eida procède notamment à la facturation.

**Site internet** : le site [www.eida.lu](http://www.eida.lu) d'Eida notamment dédié aux produits et/ou services.

**Utilisateur final** : désigne tout utilisateur des services dont bénéficie le Client au titre d'un contrat avec Eida. Le Client est entièrement responsable de la garde et l'usage des produits et services y compris par l'utilisateur final considéré.

**Utilisation non autorisée** : comprend l'utilisation abusive ou incorrecte des Points de charge (y compris l'utilisation de câbles de chargement ne portant pas la marque de qualité CE ou de tout câble de chargement et/ou toute prise de chargement d'une qualité inférieure à la norme, inadapté ou défectueux ainsi que l'utilisation de câbles de chargement trop faciles à débrancher lorsqu'ils sont verrouillés); l'utilisation de câbles de chargement non adaptés à la capacité de charge du véhicule électrique en question; le chargement (ou les tentatives de chargement) de véhicules ou d'autres objets non adaptés; l'utilisation d'un produit ou de tout autre article d'une manière ne respectant pas les Instructions de sécurité ou les réglementations légales en vigueur (en matière de sécurité et autres); tout acte ou toute omission ou négligence du client entraînant des préjudices.

**Véhicule électrique** : un véhicule électrique ou hybride rechargeable, utilisant ou non de l'électricité stockée dans une batterie, compatible avec les points de charge.

Là où le terme « y compris » apparaît dans les présentes Conditions générales de vente, sa signification est « y compris, et sans limitation ».

## 2. OBJET

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des services de charge proposés et fournis par Eida au client dans le cadre de l'usage par le client des Bornes de charges publiques du Réseau Chargy.

Les présentes conditions générales ne s'appliquent pas aux services qui ne sont pas proposés et fournis par Eida mais par une tierce partie.

La commande des services implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes Conditions générales dont il reconnaît avoir pris connaissance avant de souscrire.

Le client renonce expressément à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou autres conditions quelles qu'elles soient.

Le client n'a pas droit à des adaptations personnelles des Conditions générales.

Tout accord complémentaire conclu entre les parties et qui n'est pas couvert par les présentes Conditions Générales doit obligatoirement être fait par écrit et signé par les parties.

Le contrat constitue l'expression du plein et entier accord des parties. Ses dispositions annulent et remplacent toute disposition contenue dans un document relatif à l'objet du contrat qui aurait pu être établi antérieurement à l'entrée en vigueur du contrat.

## 3. CONDITIONS DE VENUE

Le contrat ne pourra être effectif que si les informations communiquées par le client sont complètes.

Tout mineur ou majeur incapable ne peut commander des services auprès d'Eida que sous la surveillance d'un parent ou d'un tuteur.

Tous les courriels sont envoyés à l'adresse indiquée par le client.

## 4. TITULAIRE DU CONTRAT

Les informations communiquées par le client à la conclusion du contrat sont reprises sur les factures et emportent désignation du titulaire du contrat.

En cas de pluralité de titulaires, les cotitulaires sont constitués débiteurs solidaires vis-à-vis d'Eida pour l'ensemble des montants dus au titre du contrat.

Chaque co-titulaire est en conséquence tenu de la totalité de la dette, à charge pour lui de se retourner, le cas échéant, contre l'autre co-titulaire.

## 5. IDENTITÉ

EIDA s.a., société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 100.000 euros dont le siège social est sis au 6, Jos Seylerstrooss, L-8522 Beckerich, Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B113986, Numéro de TVA : LU21081563.

## 6. CARTE DE RECHARGE

Lorsqu'un Client souscrit à un abonnement ou en fait la demande conformément aux conditions définies sur le site, le client doit disposer d'une carte de charge compatible.

En cas de perte ou de vol de la carte de charge, le Client est tenu d'avertir Eida dans les plus brefs délais par téléphone au (+352) 26 47 47 confirmé par écrit ou en envoyant un courriel à : [info@eida.lu](mailto:info@eida.lu). Eida bloquera alors la carte de charge. Le client est entièrement responsable des dommages résultant de la perte, de l'usage abusif, du vol ou du mauvais usage de la carte de charge jusqu'à ce que la carte soit bloquée. Toutes les transactions effectuées avec la Carte de charge jusqu'au blocage de ladite carte, seront à la charge du client. A défaut d'une telle notification par le client, Eida décline toute responsabilité sur l'utilisation abusive par un tiers d'une Carte de charge volée ou

perdue, le Client restant alors redevable des sommes dues au titre de toute carte de charge pour laquelle il a souscrit un contrat.

4.3 Les données (électroniques) traitées sous réserve des dispositions relatives aux données personnelles sur la carte de charge, demeurent à tout moment la propriété d'Eida.

## 7. UTILISATION DES PRODUITS

Le Client est tenu de traiter les Produits de manière adaptée et avec soin, de les utiliser conformément aux instructions de sécurité, et de se garder de tout Utilisation non autorisée de ces derniers.

Si le Client constate un dommage, un défaut ou une anomalie sur un produit alors qu'il utilise un point de charge, il doit avertir Eida dans les plus brefs délais par téléphone au (+352) 26 47 47 confirmé par écrit tel que l'envoi d'un courriel à : info@eida.lu.

Si le Client tente de corriger un défaut sur un produit, ou organise sa réparation lui-même, Eida ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages qui en découlent.

Eida n'accorde aucune garantie quant au fonctionnement correct, à la disponibilité et à l'accessibilité des Points de charge.

L'utilisation des Points de charge faisant partie du Réseau est soumise aux conditions d'utilisation de l'exploitant.

Eida est autorisée à refuser tout accès ultérieur à un Point de charge dans le Réseau, sans avis préalable et sans obligation ni indemnité vis-à-vis du Client, à tout moment.

Dans la mesure de ce qui se trouve raisonnablement dans le pouvoir du Client, ce dernier doit s'assurer que tout le matériel périphérique qu'il utilise (y compris les téléphones mobiles et ordinateurs) et les connexions sont suffisamment sécurisés, par exemple en établissant un mot de passe contre les utilisations non autorisées par des tiers, et contre les virus.

Le Client garantit à Eida que les données personnelles qu'il fournit lorsqu'il active une carte de charge et qu'il prend un abonnement, telles que, et sans limitation, son nom, le numéro de compte bancaire, l'adresse de facturation et le courriel sont d'actualité, complets et correctes, et qu'Eida sera immédiatement avertie de tout changement concernant lesdites données sous peine de résiliation du Contrat de plein droit.

Eida est autorisée à résilier immédiatement les cartes de charge activées et/ou les abonnements et/ou à bloquer immédiatement la carte de charge si :

- le prélèvement automatique est rejeté à plusieurs reprises ;
- le Client a endommagé un produit.

## 8. TARIFS DES SERVICES DE RECHARGE

Les tarifs indiqués sur le site internet seront facturés à chaque charge depuis un Point de charge. Ces tarifs comprennent trois éléments maximum : les frais d'abonnement éventuels, le prix facturé par le fournisseur du Point de charge et les frais de transaction

en ce compris les éventuels frais de recouvrement engagés (les frais légaux notamment) pour chaque charge.

L'accès à et/ou le chargement à des Points de charge sont soumis aux tarifs et aux conditions appliqués par le prestataire concerné. Le client reconnaît avoir pris connaissance et avoir accepté les conditions, y compris tarifaires, relatives à l'usage de ces Points de charge.

Le Client est obligé de payer les montants communiqués à Eida, sauf présentation par le Client d'une preuve du contraire à Eida sous un (1) mois à compter de la date de facturation.

## 9. ABONNEMENTS

Tout abonnement est activé.

Un Abonnement a une durée de validité d'un (1) mois à compter de la date à laquelle il est activé, et est renouvelé tacitement par périodes d'un mois.

Le Client peut décider de résilier un abonnement sous réserve d'un préavis d'un (1) mois, présenté par écrit au moyen d'une lettre adressée à Eida, 6, Jos Seylerstrooss, L-8522 Beckerich ou d'un courriel adressé à info@eida.lu, mentionnant le nom et l'adresse du Client, son adresse de résidence complète ainsi que la date de cessation désirée.

Sous réserve du droit de rétractation, visé à l'article 17 des présentes Conditions générales, aucun remboursement des versements antérieurs ne sera effectué.

Toute notification de résiliation reçue après le 1er du mois entraînera paiement du mois en cours

## 10. TARIFS ET FACTURATION DES SERVICES

Les montants, prix, tarifs et conditions indiqués ou devant être indiqués par Eida sont dus par le Client.

Eida se réserve le droit de répercuter directement et à tout moment au Client les augmentations ou suppléments d'impôts, de taxes ou de redevances, prélevées par les autorités.

Eida pourra envoyer les factures liées aux Abonnements (y compris les tarifs pour l'utilisation des Points de charge) au Client par courrier électronique.

En cas d'Abonnement (y compris les frais facturés pour l'utilisation de Points de charge), le montant facturé est débité sur le compte bancaire indiqué par le Client par prélèvement SEPA mensuel aux échéances applicables, sauf accord contraire, ou si Eida souhaite facturer de toute autre manière. Le Client doit veiller à ce que le compte bancaire soit approvisionné du montant facturé afin qu'il puisse être prélevé.

Les réclamations relatives aux factures doivent être adressées à Eida par courrier électronique avant la fin du délai de paiement à info@eida.lu.

Le Client doit payer les montants non contestés des factures dans les délais de paiement convenus indiqués sur la facture.

Si le prélèvement ne peut avoir lieu ou ne peut avoir lieu intégralement pour quelque

raison que ce soit ou si le paiement n'est pas effectué par le Client dans le délai de paiement imparti par Eida, une mise en demeure lui sera envoyée et à compter de la date de celle-ci, des intérêts de retard au taux légal en vigueur seront dus.

Sans préjudice des intérêts de retard susvisés, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement auprès des Clients professionnels de 40 € sera demandée.

Eida se réserve le droit de suspendre la prestation de Services après mise en demeure restée sans effet et jusqu'à ce qu'Eida reçoive le montant dû par le Client dans son intégralité.

Le Client est responsable de tous les coûts judiciaires encourus par Eida relativement au recouvrement des montants dus par le Client.

Pour la détermination des montants dus à n'importe quel moment, il est de convention expresse entre Eida et le Client, que les supports électroniques d'Eida sont réputés constituer au moins des commencements de preuve par écrit et font foi concernant la consommation électrique et les paiements réalisés par le Client, sauf si le Client est en mesure de présenter une preuve du contraire sous un mois à compter de la date de facturation.

## 11. SERVICE CLIENT EIDA

Le service client Eida peut être contacté par courriel à l'adresse info@eida.lu ou par téléphone au (+352) 26 47 47.

Les réclamations doivent être soumises au Service client dans les plus brefs délais et au plus tard sept (7) jours après leur contestation et doivent être décrites de manière exhaustive et claire.

Eida mettra tout en œuvre pour aider tous ses Clients le mieux possible, mais ne peut garantir que le Service client sera toujours disponible, ni que le Service client sera toujours en mesure de régler la plainte à la satisfaction du Client.

## 12. CESSIION À DES TIERS

Le Client n'est pas autorisé à céder à des tiers, en tout ou partie, ses droits ou obligations résultant du Contrat, sans accord préalable écrit d'Eida.

Eida est autorisée à céder à des tiers, en tout ou partie, ses droits ou obligations résultant du contrat. Le Client donne par la présente son accord anticipé pour une telle cession.

## 13. RESPONSABILITÉ D'EIDA

Eida décline expressément toute responsabilité pour les pertes indirectes (y compris les dommages consécutifs, perte d'image, pertes liées à l'interruption des activités commerciales, dommages causés à des tiers, corruption ou pertes de données, biens, matériels ou logiciels de tiers).

Eida est tenue d'indemniser les dommages directs imputables à des cas de fautes intentionnelles ou de grave négligence de sa part ou de ses préposés ou en cas de violation grave par Eida à des obligations essentielles du Contrat ; ladite indemnisation est à

tout moment limitée au montant de 5.000 € (cinq mille euros) par événement, une série d'événements connectés étant considérée comme un seul événement.

Un Point de charge fonctionne en utilisant des infrastructures, y compris des connexions Internet (mobiles) et le réseau d'électricité. Eida décline toute responsabilité en cas de dommage découlant de défauts concernant ces infrastructures ou l'approvisionnement en électricité du Point de charge.

En aucun cas Eida ne saurait être tenue responsable des dommages dus, en tout ou partie à une mauvaise utilisation ou utilisation non autorisée par ou pour le Client ou des dommages découlant notamment du fait que le Client ne respecte pas les Instructions de sécurité en vigueur, les autres réglementations concernant le Point de charge ou le véhicule électrique concerné ou toute autre réglementation en vigueur.

Le Client est tenu de signaler tout dommage par courriel à [info@eida.lu](mailto:info@eida.lu) au service client, à compter de la date à laquelle le Client a découvert ou pouvait raisonnablement découvrir le dommage ou défaut.

Eida n'est pas tenue d'exécuter ses obligations en cas de force majeure. Cas de force majeure désigne entre autres et sans limitation les défaillances d'Internet, les défaillances de l'alimentation en électricité, les défaillances du trafic des courriels ainsi que les défaillances ou modifications des technologies fournies par des tiers, les difficultés de transport, les grèves, les mesures gouvernementales, et les défauts relatifs aux ressources ou moyens de transport.

Les limitations auxquelles il est fait référence dans le présent article deviennent caduques si et dans la mesure où le dommage résulte d'un acte délibéré ou d'une négligence grave de la part de Eida. Eida décline toutefois toute responsabilité en cas de dommage découlant d'un acte délibéré ou d'une négligence grave de la part de tiers appelés par Eida agissant en dehors de la mission qui lui a été confiée.

#### 14. RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Dans la mesure de ce qui se trouve raisonnablement dans le pouvoir du Client (y compris l'Utilisateur final), il doit s'assurer que tout le matériel périphérique qu'il utilise (y compris les téléphones mobiles et ordinateurs) et les connexions sont suffisamment sécurisés, par exemple contre les utilisations non autorisées par des tiers et les virus.

Le Client garantit que le Véhicule électrique et le câble de chargement qu'il a utilisés sont compatibles avec les Points de recharge et sont conformes aux exigences établies et respectent la législation et les réglementations en vigueur.

Le Client est responsable de tous les dommages résultant en tout ou partie d'un défaut du Véhicule électrique ou du câble de chargement.

Le Client n'est pas autorisé à contourner ou supprimer les dispositifs ou limitations de

sécurité techniques relatifs aux Services. Tout préjudice survenant car le Client a malgré tout contourné ou supprimé les dispositifs ou limitations de sécurité techniques existants, ou a tenté de le faire, est de la responsabilité du Client.

Le Client est solidairement responsable des Utilisateurs finaux vis-à-vis d'Eida en cas de dommage résultant d'actes ou d'omissions des Utilisateurs finaux auxquels le Client a donné son accord, comme s'il s'agissait d'un acte ou d'une omission du Client lui-même. Le Client s'engage à indemniser Eida pour tous les dommages, y compris tous les frais raisonnables engagés, que subit ou pourrait subir Eida en conséquence desdits actes ou omissions et de toute réclamation de tiers en lien avec les situations où le Client est responsable en vertu du présent article.

#### 15. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Sans préjudice des dispositions relatives aux données personnelles, le Client accepte de respecter tous les droits de propriété intellectuelle (y compris les droits d'auteur, les droits des marques, les droits des bases de données et les droits des brevets).

Le Client s'engage à ne pas enfreindre les droits de la propriété intellectuelle et les autres droits.

Le Client n'est pas autorisé à supprimer ou modifier toute marque relative aux droits de la propriété intellectuelle (telle que les logos et les réserves de droits d'auteur) sur ou en lien avec les Produits ou les logiciels, le matériel informatique, les applications ou tout autre matériel fourni.

Sauf accord contraire exprès, aucun droit de reproduction ou de redistribution à des fins commerciales n'est autorisé.

#### 16. CONFIDENTIALITÉ ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le Client est informé lors de la souscription et au cours de l'exécution du Contrat qu'Eida est amenée à traiter certaines données individuelles à caractère personnel.

Le Client consent à ce que ses données personnelles collectées dans le cadre du contrat soient sauvegardées et traitées par Eida.

La transmission de données à des tiers ne se fait que dans le cadre d'une nécessité d'exécution contractuelle ou légale.

Pour la gestion et le traitement des données relatives aux Clients, Eida se réfère aux dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel.

Eida conserve les données pendant toute la durée du contrat et pendant une période nécessaire pour respecter les délais de prescriptions ou d'autres obligations légales. Ces informations restent la propriété du Client.

Le Client dispose d'un droit permanent d'accès à ses données, ainsi que d'un droit de rectification qu'il peut exercer par une demande expresse adressée à Eida et ce, sans frais.

Le client informe immédiatement Eida de tous les changements en relation avec sa personne.

Les informations envoyées par Eida au dernier nom utilisé et à la dernière adresse communiquée, sont considérées comme dûment envoyées. La notion d'«adresse» englobe les adresses postales et électroniques.

#### 17. DROIT DE RÉTRACTATION

En présence d'un contrat conclu à distance et hors établissement, le Client, personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans son activité professionnelle, dispose du droit de se rétracter du présent Contrat sans indication de motif dans un délai de quatorze (14) jours à compter du jour de la conclusion du Contrat. Si le dernier jour du délai n'est pas un jour ouvrable, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le délai de rétractation est respecté si et seulement si la décision relative à ce droit a été transmise avant l'expiration du délai.

L'exercice du droit de rétractation prend la forme, soit d'un courriel envoyé à l'adresse : [teo@eida.lu](mailto:teo@eida.lu) soit par lettre envoyée à l'adresse du siège social d'eida, dénué de toute ambiguïté.

Le Client peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation disponible ci-après.

Tout Client souhaitant exercer son droit de rétractation informe Eida de l'exercice de son droit en renvoyant le formulaire de rétractation joint aux présentes Conditions générales ou au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, par courriel à l'adresse [teo@eida.lu](mailto:teo@eida.lu) dans le délai de rétractation légal applicable.

La rétractation d'un Client est gratuite, ce qui signifie qu'Eida ne facture aucun frais administratif ou autre au Client dans ce cadre.

Tout remboursement par Eida sera effectué selon les mêmes moyens que ceux utilisés par le Client pour le paiement initial, sauf accord exprès du Client pour l'utilisation d'autre moyen de paiement.

Un Client a la possibilité de résilier un Abonnement durant le Délai de rétractation légal à compter de sa souscription.

#### 18. MODIFICATIONS

Eida se réserve le droit de modifier le contenu des Services, les tarifs et les Conditions générales unilatéralement à tout moment.

Eida informera le Client par voie postale ou par courriel, ainsi que sur le Site, au moins un (1) mois avant l'entrée en vigueur des modifications. Les modifications prendront effet à compter de leur publication sur le Site internet, sauf disposition contraire, et remplacent les Conditions générales et/ou tarifs en vigueur jusqu'alors. Les modifications apportées aux Conditions générales s'appliqueront également aux Contrats en cours.

Le Client peut résilier le Contrat sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement, jusqu'au terme d'un délai de quatre (4) mois après l'entrée en vigueur de la modification. Dans ce cas, la résiliation sera effective à mois échu après réception par Eida de la notification de résiliation du Client. La dernière échéance de l'Abonnement interviendra le dernier jour du mois de la notification de résiliation.

#### 19. COMMUNICATION À DISTANCE

Par l'apposition de sa signature sur le présent contrat, le Client donne son consentement à eida d'utiliser à son égard des techniques de communication à distance

#### 20. LANGUES

Les Conditions générales sont disponibles en langue française.

Le client peut communiquer avec eida, en français, luxembourgeois, allemand, anglais et portugais

#### 21. SAUVEGARDE

Dans l'éventualité où l'une quelconque disposition des Conditions générales serait réputée inapplicable (invalidé ou nulle) en vertu du droit en vigueur, les parties conviennent de la renégocier en toute bonne foi afin de préserver la position économique dont elles bénéficient au plus près de celle mentionnée au titre de la disposition rendue inapplicable. Si elles ne parviennent pas à remplacer cette disposition de façon mutuellement acceptable et applicable, cette disposition sera exclue des Conditions générales et le reste des Conditions Générales restera pleinement applicable.

#### 22. RÉCLAMATIONS

Eida accorde une grande importance à la qualité de son service à la clientèle et invite donc tout client en désaccord notamment avec le contenu d'une facture, d'une clause des présentes Conditions générales ou, d'une manière plus générale, d'une prestation effectuée par eida dans le cadre du contrat, à porter à sa connaissance sa réclamation immédiatement et au plus tard dans le délai de quinze (15) jours à partir de la connaissance de ce litige.

La réclamation doit être portée à la connaissance d'eida par écrit de manière exhaustive et claire.

Elle est enregistrée au siège d'eida qui en confirmera réception au Client en mentionnant la date d'enregistrement, le nom du ou des requérants ainsi qu'une description sommaire de la réclamation.

Eida disposera alors d'un délai d'un (1) mois maximum pour prendre position et proposer le cas échéant une conciliation et informer le client de sa position ou de sa proposition éventuelle pour régler le conflit.

La procédure de réclamation ne peut en aucun cas empêcher l'une des parties de se pourvoir en justice.

En cas d'insatisfaction de la réclamation écrite préalable, le litige sera traité par voie de médiation dont l'objet est de trouver de

manière impartiale une solution extrajudiciaire au litige dans l'intérêt des deux parties.

Le recours à la voie judiciaire reste toujours ouvert.

Si la réclamation ne peut être résolue par voie d'accord amiable entre les parties, la procédure de règlement des différends peut être enclenchée selon les modalités définies ci-après.

#### 23. LOI APPLICABLE - JURIDICTION

Le présent contrat, tous les actes et opérations en vertu des présentes ainsi que les droits et obligations des parties aux présentes sont régis et interprétés conformément aux dispositions législatives et réglementaires luxembourgeoises, et les parties se rallient aux juridictions luxembourgeoises territorialement et matériellement compétentes.